

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI 002-8261/20/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération : étude d'actualisation du plan de protection de la forêt contre l'incendie sur le territoire du massif des Roques - Modification de la délibération ENV 004-6668/19/BM MET 20/15254/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des opérations de défense de la forêt contre les incendies, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé par la délibération ENV 004-6668/19/BM du 26 septembre 2019, le plan de financement prévisionnel de l'opération « étude d'actualisation du plan de protection de la forêt contre l'incendie du massif des Roques » et sollicité des financements auprès de l'Etat et du Département des Bouches-du-Rhône.

Cependant, ce type de projet peut être également subventionné dans le cadre du dispositif « Forêt Plan intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) » de la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur.

La présente délibération vise à approuver la modification du Plan de financement prévisionnel de cette opération et de solliciter des financements auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur.

Le coût prévisionnel de cette étude demeure estimé à 24 825,00 euros HT, soit 29 790,00 euros TTC.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ETAT « programme Forêt »	26,66 %	6 620,00 euros
REGION SUD Provence Alpes- Côte d'Azur « Dispositif Forêt DFCI »	26,66 %	6 620,00 euros
Conseil Départemental des Bouches du Rhône « Aides aux Communes »	26,66 %	6 620,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	4 965,00 euros
TOTAL HT	100 %	24 825,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 001-2808/17/CM portant sur la généralisation de l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n°18 Environnement et cadre de vie – Opération 2017300800 ;
- La délibération ENV 004-6668/19/BM du 26 septembre 2019 relative à la demande de subvention d'investissement relative à l'opération « étude d'actualisation du Plan de protection de la forêt contre l'incendie sur le Territoire du massif des Roques » ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 27 juillet 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la modification de la délibération ENV 004-6668/19/BM du 26 septembre 2019 ;

Délibère

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Article 1 :

Est approuvée la modification de la délibération ENV 004-6668/19/BM du 26 septembre 2019 relative à la demande de subvention d'investissement relative à l'opération « étude d'actualisation du plan de protection de la forêt contre l'incendie du massif des Roques ».

Article 2 :

Est approuvée la modification du Plan de financement prévisionnel.

Article 3 :

Pour la réalisation de cette opération, Madame la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 2017300800 – Comptes 2031 et 2312 - Fonction : 76.
La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - Comptes 1321, 1322 et 1323 – Fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL